

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAE 175 Subventions d'investissement (10.000 euros) et convention avec l'association Révélation Culturelles (11e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n°82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention d'investissement ainsi que la signature d'une convention avec l'association Révélation Culturelles ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Révélation Culturelles.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Révélation Culturelles, domiciliée au ARC 1800 Mairie annexe 73700 Bourg-Saint-Maurice (N° SIMPA 183744/ Dossier 2021_11382), au titre de l'exercice 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et exercices suivants si besoin sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO